



Mairie de Mézieres-en-drouais
Monsieur Jean-Luc HUDEBINE
17 rue de la Mairie
28500 MEZIERES EN DROUAIS

LE PRESIDENT

N/Réf. : ET/MR/CP
Objet : Avis sur projet arrêté de PLU

Chartres, le 07 février 2020

Dossier suivi par Martine RIOU

Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

Après examen de l'économie générale de votre projet de document d'urbanisme ainsi que du volet relatif à la consommation de l'espace agricole, la Chambre d'agriculture émet un **avis favorable**.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le règlement de la zone Agricole concernant la hauteur des bâtiments agricoles. La hauteur fixée à 7,50 m à l'égout des toitures ne nous paraît pas suffisante malgré les dérogations admises. En général, dans les règlements de la zone Agricole, cet article n'est pas restrictif et est rédigé comme suit : « sans objet ». En effet, en pratique, la prise en compte du coût de ces constructions reste prépondérante dans le choix des exploitants afin de ne pas réaliser des bâtiments ou installations démesurés mais utiles et nécessaires à leur activité.

Nous vous rappelons que nous souhaitons recevoir un dossier approuvé (version CD et papier) en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Éric THIROUIN

Siège Social
10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 182 800 037 00018
APE 9411Z
www.eure-et-loir.chambagri.fr